Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20261008-202610107-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 02/10/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

N° d'ordre :
202610107

Objet :
Mise à jour du règlement intérieur

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du 8 octobre 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le huit octobre à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

Présents : M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, M. Ronan FERNANDEZ, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, M. Yann MARCADÉ, Mme Pascale THEBAULT, M. Sébastien ROUAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, Mme Gaëlle LE HELLOCO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, M. Jean-Guillaume DESANLIS, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, M. Patrice RAULT, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Viviane DUROS, Mme Nolwenn LE MÉE, M. Patrick RIVARD, Mme Monique URIEN, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD pouvoir à M. Anthony ROCABOY
Mme Gwendoline RIBEIRO pouvoir à Mme Delphine BEUREL

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Secrétaire de Séance :
M. Anthony ROCABOY

M. le Maire indique que suite à la dernière réunion du groupe RH, et à la saisine du CST, le réglement intérieur de la collectivité est à modifier, notamment sur les articles suivants :

1/ Possibilité d'être en télétravail en demi-journée

2/ Intempérie **:** Un agent qui n'a pas pu venir travailler pour cause d'intempérie posera une journée de CA/RTT ou heures. Si l'agent ne vient pas à la demande de l'autorité territoriale, par sécurité ou suite à une fermeture du service, l'agent n'aura pas besoin de poser des heures, CA/ RTT.

3/ Mise en place de tickets restaurant à compter du 1er janvier 2027. Valeur faciale 7 € (prise en charge par la collectivité à hauteur de 50 % de la valeur faciale) ; 10 tickets restaurant maximum par mois. Le détail des attributions sera validé lors d'une prochaine délibération

4/ Mise à jour des ASA pour évènements familiaux suite au décret n° 2026-604 du 6 juillet 2026 relatif aux autorisations spéciales d'absence et aux aménagements horaires liés à la parentalité et à certains évènements familiaux dans la fonction publique et la magistrature.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Présents : 27	Pouvoir : 2	Total : 29
Voix pour : 29	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20261008-202610107-DE

Article 1 : Modification du règlement intérieur de la collectivité sur les points suivants :

1/ Possibilité d'être en télétravail en demi-journée

2/ Intempérie **:** Un agent qui n'a pas pu venir travailler pour cause d'intempérie posera une journée de CA/RTT ou heures. Si l'agent ne vient pas à la demande de l'autorité territoriale, par sécurité ou suite à une fermeture du service, l'agent n'aura pas besoin de poser des heures, CA/ RTT.

3/ Mise en place de tickets restaurant à compter du 1er janvier 2027. Valeur faciale 7 € (prise en charge par la collectivité à hauteur de 50 % de la valeur faciale) ; 10 tickets restaurant maximum par mois. Le détail des attributions sera validé lors d'une prochaine délibération

4/ Mise à jour des ASA pour évènements familiaux suite au décret n° 2026-604 du 6 juillet 2026 relatif aux autorisations spéciales d'absence et aux aménagements horaires liés à la parentalité et à certains évènements familiaux dans la fonction publique et la magistrature.

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
M. Philippe JOSSÉ	**M. Anthony ROCABOY**